

**Parlez-nous !**

**Nous serons heureux de  
vous conseiller.**



### **Les sites près de chez vous :**

#### **Département agence pour l'emploi**

##### **Site Göttingen – Land**

Carl-Zeiss-Straße 5, 37081 Göttingen  
Tél.: 0551 525-2847, -2851 und -3038

##### **Site Hann. Münden**

Auefeld 10, 34346 Hann. Münden  
Tél.: 05541 99914-3200

##### **Site Duderstadt**

Industriestr. 16, 37115 Duderstadt  
Tél.: 05527 99687-3110

##### **Site Osterode am Harz**

Gipsmühlenweg 2-4, 37520 Osterode am Harz  
Tél.: 05522 960-5200

##### **Standort Südharz**

Bahnhofstraße 10, 37431 Bad Lauterberg im Harz  
Tél.: 05522 960-5100

Fotos:  
Titel: © Christian Schwier  
- fotolia.com, © Robert  
Kneschke – fotolia.com,  
© seanlockephotography –  
fotolia.com  
Weitere: © pololia - fotolia.  
com, © MH - fotolia.com,  
© contrastwerkstatt - foto-  
lia.com

#### **Département des affaires sociales**

##### **Site Göttingen**

Carl-Zeiss-Straße 5,  
37081 Göttingen  
Tél.: 0551 525-3021

##### **Site Duderstadt**

Schützenring 14,  
37115 Duderstadt  
Tél.: 05527 99687-3102

Vous pouvez nous joindre dans  
d'autres départements par le site du  
département agence pour l'emploi.

#### **Ville de Göttingen**

##### **Département des affaires sociales**

Premier point de contact  
Philipp-Reis-Str. 2A  
37075 Göttingen  
Tél.: 0551 400-3414, -3432

Landkreis Göttingen  
Fachbereich Jobcenter  
Fachbereich Soziales  
Reinhäuser Landstraße 4  
37083 Göttingen

[www.landkreisgoettingen.de/Bildungspaket](http://www.landkreisgoettingen.de/Bildungspaket)

**LANDKREIS GÖTTINGEN**

## **Éducation et participation**



**Rendez la participation possible !**  
**Aides pour les enfants et**  
**les jeunes jusqu'à 25 ans**

DÉPARTEMENT AGENCE POUR L'EMPLOI / AFFAIRES SOCIALES

français

## Quels sont les prestations pour l'éducation et la participation?

Les services d'éducation et de participation soutiennent les jeunes issus de familles à faible revenu afin qu'ils puissent profiter des mêmes possibilités à l'école, à la garderie et dans les loisirs.

### Excursions et voyages à l'école, à la garderie et aux jardins d'enfants

Les coûts pour les excursions et les voyages de plusieurs jours sont pris en charge, à l'exception de l'argent de poche.

### Coûts de trajet

Le trajet pour l'école peut être complètement pris en charge pour les élèves à plein temps du secondaire II (également établissements de formation professionnelle).

### Prestations pour la participation à la vie sociale et culturelle dans la communauté

Les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans reçoivent une somme forfaitaire de 15 euros par mois pour les frais de clubs, les cours, les ateliers ou le temps libre. Cet avantage peut être utilisé individuellement.

### Déjeuner

Les frais de repas dans les écoles, les garderies ou les jardins d'enfants peuvent être pris en charge.

### Soutien scolaire

Si la réalisation des objectifs d'apprentissage essentiels ou l'obtention du diplôme sont menacés ou il y a un risque de redoubler, les élèves peuvent bénéficier d'un soutien scolaire.

### Besoins scolaires

Les élèves reçoivent dans l'année scolaire 100 euros pour le matériel scolaire le 1er août et 50 euros le 1er février.



### Qui peut recevoir les prestations?

Le paquet éducatif s'applique à toutes les familles qui reçoivent

- L'allocation de base pour les demandeurs d'emploi,
- un supplément familial ou une allocation logement et une allocation enfant,
- L'aide sociale ou
- des prestations conformément à la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile.

Ceux qui ne bénéficient d'aucunes prestations mentionnées ci-dessus mais qui ne sont pas en mesure de cou-



vrir eux-mêmes les frais d'éducation et de participation ont la possibilité de faire vérifier leurs droits individuels à l'éducation et à la participation.

### Comment les prestations sont fournies?

Les prestations sont facturées avec le fournisseur. En général, vous n'avez pas à vous occuper de la facturation. Un remboursement ultérieur peut vous être fait personnellement seulement dans des cas exceptionnels.

Le montant forfaitaire pour les besoins scolaires et les coûts de transport vous sont versés directement.

### Comment obtenir les prestations ?

Pour toutes les prestations d'éducation et de participation, la demande peut être faite de manière informelle en faisant valoir concrètement les besoins individuels.

Vous trouverez des informations sur les sites ou sur le site internet du district de Göttingen:

[www.landkreisgoettingen.de/Bildungspaket](http://www.landkreisgoettingen.de/Bildungspaket)